

**CTPD DU 05/02/2010**  
**DSF DES YVELINES**  
**COMPTE RENDU DE FO DGFIP**

L'ordre du jour portait notamment sur

- Le transfert du recouvrement de la Taxe Professionnelle dans les SIE
- La mise en place du SIP de St Germain Nord
- La mise en place des SIP de Poissy et Poissy Nord

**Le transfert du recouvrement de la Taxe Professionnelle dans les SIE :**

A compter de 2010, la taxe professionnelle et la cotisation minimale de taxe professionnelle sont remplacées par la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et par l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

La CVAE étant télédéclarée et autoliquidée, c'est essentiellement la CFE qui incombe aux SIE.

Dans les Yvelines, 7 emplois équivalents temps plein C seront transférés des trésoreries vers les SIE (400 au niveau national). Etant précisé qu'aucun agent ne travaillait à temps plein sur le recouvrement de la TP.

*Quels SIE « gagnants » ?*

Poissy, Les Mureaux, Rambouillet, Saint Germain Nord, Versailles Nord, St Quentin Est, et Mantes Ouest... 7 SIE sur 15.

Alors que *tous* les SIE devront faire face à cette charge de travail supplémentaire !!!

*Sur quels critères ?*

La charge initiale des SIE (les SIE déficitaires en emplois d'abord les autres ont d'après la DSF un effectif suffisant pour « absorber » le recouvrement de la TP), le nombre d'articles TP et le RAR (reste à recouvrer).

*Le résultat ? -1 + 1 = 0 !!!*

En décembre 2009, la direction avait décidé de supprimer 11 postes dans certains SIE au 01/09/2010 (et notamment dans les SIE considérés par la suite comme « déficitaires » pour le recouvrement de la TP) et en réimplante 7 au 01/09/2010 !!! Ce qui a pour effet de « neutraliser » les suppressions d'emplois dans ces SIE qui ne gagneront pas un agent de plus pour gérer le recouvrement de la TP mais auront « la chance » de conserver l'emploi qui devait leur être supprimé !!!

**FO a dénoncé cette gestion de la pénurie des effectifs.**

Le DSF se retranche derrière la simplicité à gérer ces nouvelles taxes : la CVAE (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €) est télédéclarée et autoliquidée...les travaux de gestion seront donc allégés (même s'il reconnaît qu'il restera du travail à faire : contrôle, contentieux, et.) !!!

La dématérialisation est l'argument massue...Plus de déclarations 1003 à traiter (même si les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 152 500 € et 500 000 € devront déposer une déclaration au titre de la CVAE pour déterminer le montant des compensations de l'Etat aux collectivités locales au titre de la suppression de la TP) , l'IFER sera de la compétence d'une direction nationale .

Et puis, des mesures de simplification sont prévues pour les SIE : extension de la télédéclaration (TDFC) et du télérèglement (TVA) et la Direction Générale travaille sur la dématérialisation des acomptes d'impôt sur les sociétés.

*Quelle formation ?*

1 journée pour l'acompte et 4,5 jours pour le reste...1 ou 2 agents par IFU.

La DSF s'est défendue de vouloir une formation « sur le tas »

**Toutes les organisations syndicales ont voté contre en dénonçant un transfert de mission sans (une nouvelle fois) les moyens nécessaires, la remise en cause du principe de séparation ordonnateur-comptable et un transfert d'emplois au détriment du Trésor Public.**

**La parité administrative a bien entendu voté pour.**

**La mise en place du SIP de St Germain Nord :**

*« Le SIP...c'est la vitrine...il faut le faire » (le DSF)*

Le SIP sera mis en place le 01/04/2010.

D'après l'ORE, l'Outil de Répartition des Emplois, 5 emplois seront transférés de la trésorerie de Saint Germain en Laye au SIP : ils correspondent à la partie recouvrement de cette trésorerie mixte et « il y a bien 5 emplois qui viennent » (DSF).

Le SIP aura une équipe d'accueil dédiée...elle sera polyvalente et sera constituée de l'équipe actuelle avec un caissier et un agent de recouvrement en plus. Par ailleurs, un cadre A sera en charge du pilotage de cette équipe.

Une précision sur les tâches incombant à ce service : il est précisé en effet dans les documents du CTPD que cette équipe « assurera aussi le *contrôle formel* des déclarations ISF ». La DSF précise que ce contrôle formel se bornera à s'assurer de la concordance entre le montant figurant sur la déclaration ISF et le montant du chèque remis en même temps.

Le DSF a précisé ce que la direction générale entend par « respect des métiers » au sein d'un SIP : l'accueil et l'encadrement sont par nature polyvalent et ont une vocation généraliste. Le respect des métiers concerne seulement le « back office »...les secteurs d'assiette.

Les horaires d'ouverture du centre des finances publiques de Saint Germain en Laye seront modifiés :

- 8H30-12H00 (au lieu de 8H45 actuellement et 9H00 à la trésorerie)
- 13H30-16H30 (au lieu de 16H00 à la trésorerie)

Les OS ont fait remarquer que cet élargissement des horaires pouvait peser sur les membres de l'équipe d'accueil qui perdent le bénéfice du régime des horaires variables.

Le DSF a répondu que cela était un problème d'organisation du service, que « notre administration se devait de donner un service plus important à ses usagers » et que « cela serait plus simple si on fermait l'accueil ou s'il n'y avait pas d'usager » !!!

Il a cependant reconnu qu'il y avait un problème spécifique pour le caissier ; celui-ci devant impérativement faire la comptabilité en fin de journée : une solution pourrait être la mise en place d'un arrêté intermédiaire à mi-journée comme cela se pratique dans les trésoreries en cas de changement de caissier et qui permet d'alléger les opérations comptables.

Au sujet de l'accueil, FO a exigé que cette valorisation de la mission d'accueil voulue au sein des SIP se traduise pour les agents qui y participent par une augmentation de leurs rémunérations...la valorisation de l'accueil doit passer par l'indiciaire.

**Toutes les organisations syndicales ont voté contre.**

**La parité administrative a voté pour.**

**FO a expliqué son vote.**

**La mise en place des SIP met en cause le principe de séparation ordonnateur-comptable**

**La mise en place de ces structures se fait dans la précipitation (c'est une commande présidentielle qui doit être bouclée en 2012) et dans un contexte de suppression de postes.**

**Enfin, FO dénonce l'illusion entretenue du « respect des métiers » : ce respect des métiers a volé en éclat au bout de trois mois dans les SIP déjà mis en place.**

## **Interlude : Rambouillet et sa vidéosurveillance**

Les organisations syndicales n'avaient pas été mises au courant : une vidéosurveillance a été installée à Rambouillet. Pour des raisons de sécurité.

Pour l'instant, c'est la phase d'essai...consigne de la direction : rien ne doit être enregistré (par la suite les bandes seront gardées huit jours).

Un dossier a été déposé en préfecture.

Les organisations syndicales ont demandé à consulter le dossier et à connaître la législation sur la vidéosurveillance.

Les représentants FO DGFIP, en visite sur le site la veille du CTPD, ont pu constater une dérive possible de cette vidéosurveillance : à Rambouillet, la caméra filme l'agent à l'accueil ; le moindre moment creux est vite repéré sur l'écran par le responsable de centre qui s'empresse de lui apporter du travail !!!

La direction nous a affirmé que la caméra ne devait en aucun cas filmer l'agent et que celle-ci avait dû être malencontreusement déplacée.

## **La mise en place des SIP de Poissy et Poissy Nord :**

Ces SIP seront mis en place le 01/07/2010.

D'après l'ORE, 9 emplois devraient être transférés de la trésorerie de Poissy : 3 emplois ORE au SIP de Poissy Nord et 6 au SIP de Poissy.

**Toutes les organisations syndicales ont voté contre.**

**La parité administrative a voté pour.**

Lors du groupe de travail national SIP du 30/06/2009, présidé par le Directeur Général, il avait été convenu de la nécessité de recueillir l'appréciation des usagers sur les SIP. A l'époque, cette démarche était jugée prématurée par rapport aux dates d'ouverture des premiers SIP au printemps 2009.

Sept mois plus tard, alors que la DG tire déjà un premier bilan « positif » sur la mise en place des SIP, qu'en pensent nos usagers ? ceux pour qui on a entrepris cette fusion, ceux enfin qui sont au cœur du dispositif comme aime à le répéter notre direction (pendant ce CTPD encore).

FO DGFIP l'a demandé à la direction...qui se contentera de faire remonter à la DG...

## **Questions diverses :**

Installation de 7 agents par voie de pacte : l'agent de Poissy a quitté son poste ; les six autres collègues sont très satisfaits de leur accueil dans les services.

Le DSF s'est satisfait de voir la DGFIP s'ouvrir à des populations en difficulté.

Les OS ont réaffirmé leur opposition au principe de ce recrutement (204 cette année alors que la DGFIP supprime près de 2 600 postes).

Restauration (cuisine centrale de l'INSEE) : suite aux visites des services vétérinaires, un agrément de 3 mois a été accordé à Dupont restauration.

Des efforts ont été faits par Dupont Restauration sur la formation du personnel et le respect des procédures.

Par ailleurs, cette entreprise va nommer 2 responsables départementaux expérimentés et a décidé de faire des visites de tous les sites.

Des devis de matériel ont été présentés à la DPAEP : les travaux vont être entrepris.

Une inquiétude sur l'avenir de cette cuisine centrale : l'INSEE qui l'accueille cherche en effet de nouveaux locaux...

Point sur les travaux :

Versailles : la deuxième tranche des micropieux est prévue en 2010 (les SIP doivent être mis en place en 2011).

Plaisir : pour la prochaine mise en place du SIP, pas d'autre solution que l'hôtel des impôts actuel ne semble se dessiner.

Les Mureaux : le bail va bientôt être signé

Mantes : les travaux de l'HDF avancent...les entreprises attaquent le 1<sup>er</sup> étage

Centres de vaccination :

Les agents ayant assuré une vacation avant le 10 janvier 2010 percevront leurs indemnités fin février.

FO est intervenu pour deux collègues qui avait déposé des autorisations d'absence pour enfants malades et garde d'enfants. FO a dénoncé une application restrictive des textes par les ressources humaines dans un contexte difficile pour les deux collègues.

Par ailleurs, FO DGFIP a demandé au directeur quelles seraient les suites qu'il comptait donner à la réunion informelle sur le stress (NB : FO DGFIP avait décidé de ne pas participer à cette réunion sans ordre du jour, sans document de travail et sans compte rendu ; nous exigeons que ce sujet soit abordé dans des instances paritaire, CTPD ou CHS) : aucune pour l'instant...peut être une nouvelle réunion informelle ou un point à l'ordre d'un prochain CTPD.

Délégation FO DGFIP :

Jean-Marc LE CORRONC

Alain BOUM

Jérôme GOTUWKA